



**Les Amis
de la Terre**

Les Amis de la Terre Landes
24, boulevard de Candau
40000 MONT DE MARSAN

Mont de Marsan, 18 décembre 2014

Monsieur le Président du syndicat mixte des
Landes Océanes
Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40 000 MONT DE MARSAN CEDEX

Objet : Réunion du comité consultatif sur le projet d'aménagement de Tosse.
Réf : Votre courrier 2014/397 du 12 décembre 2014

Monsieur le Président,

Par courrier du 12 décembre 2014, vous nous invitez à participer au comité consultatif chargé de suivre les différentes étapes de la concertation relatives au projet d'aménagement de Tosse. Si nous nous en tenons à la définition du dictionnaire, une concertation à pour objet de s'accorder ou de se consulter pour mettre au point un projet commun.

Vous souhaitez créer de nouveaux équipements, qui détruiront 250 ha de terres agricoles et naturelles, dont la moitié privée, tout cela pour une minorité argentée. Nous entrons dans une période de transition où la rénovation, la mise à niveau des équipements existants doivent être prioritaires, tout comme la rationalisation de leur utilisation : Pour ce qui concernent les golfs et leurs pratiquants, nous vous rappelons qu'il en existe déjà 4 à proximité immédiate de Tosse, et que sur la base du taux de remplissage de celui d' Hossegor, il manque déjà 2100 golfeurs pratiquants sur MACS. L'infrastructure que vous proposez porterait le déficit à près de 5000 golfeurs.

Notre association est opposée à la réalisation de ce projet de même qu'une grande partie des citoyens Landais, qui doute de son utilité.

Au lieu de mettre en place une concertation, nous aurions préféré une large consultation des citoyens sur l'opportunité de cette réalisation.

Nous déclinons donc votre invitation, car nous ne souhaitons pas que notre participation puisse être interprétée comme un soutien tacite à un projet que nous combattons.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Pour les Amis de la Terre Landes :
La Présidente : Catherine LETACONOUX



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 13 décembre 2014

**Monsieur le Président
Syndicat Mixte Landes Océanes
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN**

Objet : réunion du comité consultatif sur le projet d'aménagement de Tosse

Monsieur le Président,

Nous avons reçu au courrier aujourd'hui votre invitation à participer à une réunion du comité consultatif sur le projet d'aménagement de Tosse le 19 décembre 2014 à 11 heures à Seignosse (Salle Ladislav de Hoyos Pole culinaire de MACS, 4033 rue Charles de Gaulle)

Permettez-nous de faire observer que la mise en place d'un Comité consultatif arrive vraiment tard. Nous vous rappelons que nous avons été contraints de demander l'application de la Convention d'Aarhus et des dispositions de l'article L.124-1 et s. du code de l'environnement (transposant la directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003) qui fondent le droit d'accès à l'information relative à l'environnement, pour obtenir des informations sur le projet cité en objet dont nous avons appris l'existence officielle lors des vœux du préfet le 17 janvier 2014. Vous avez transmis à notre fédération le « Diagnostic environnemental relatif au projet de ressort golfique sur la commune de Tosse » et nous vous en remercions.

Nous avons examiné le projet et nous avons adressé un message pour savoir s'il était possible que ce projet puisse être abandonné. Nous regrettons de constater que les réponses apportées ne répondent pas aux préoccupations que nous avons clairement exprimées, lesquelles correspondent aux inquiétudes exprimées par nos adhérents et sympathisants.

Vous indiquez dans votre courrier que le Syndicat Mixte Landes Océanes avait décidé en juillet 2014 d'engager une concertation la plus large possible. Permettez-nous de douter de la qualité de votre démarche en vous invitant à lire ou relire la Charte de la Concertation, produite par le Ministère de l'Environnement le 5 juillet 1996, qui recommande bien en son article 1 que « la concertation commence à l'amont du projet ». Le fait de confier ce que vous appelez « concertation » à la SARL Consultants Europe Environnement, organisme spécialisé dans la communication (ou dans la désinformation ?) ne nous apporte pas les garanties que nous avons demandées en préalable pour des échanges sincères. Nous avons trop d'expérience pour ne pas nous laisser abuser une nouvelle fois (Les articles de presse consacrés au Center Park de Roybon viennent confirmer que nous avons raison de ne pas faire confiance)

Dans ces conditions il paraît fort probable que la Fédération SEPANSO Landes ne participera pas à la réunion du 19 décembre 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Georges Cingal, Président